

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Rodex-G graantjes/ Rodex-G grains

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2013-0033

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0003214-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	7
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	7
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	7
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	7
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	8
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	9
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	9
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	9
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	9
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	11
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	11
4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	11

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	11
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	11
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	11
5.1. Consignes d'utilisation	11
5.2. Mesures de gestion des risques	13
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	14
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	14
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	15
6. Autres informations	15

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Belgique Rodex-G Grains

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Denka REGISTRATIONS bv
	Adresse	Gildeweg 37a 3771NB Barneveld Pays-Bas
Numéro de l'autorisation	BE2013-0033	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0003214-0000	
Date de l'autorisation	18/11/2013	
Date d'expiration de l'autorisation	17/04/2023	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Edialux-Formulex nv-sa
Adresse du fabricant	Rijksweg 28, B-2880 Bornem Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Rijksweg 28, B-2880 Bornem Belgique
Nom du fabricant	LARC
Adresse du fabricant	Z A Kerampaou 29140 Melgven France
Emplacement des sites de fabrication	Z A Kerampaou 29140 Melgven France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	12 - Bromadiolone
Nom du fabricant	Pelgar International LTD
Adresse du fabricant	Unit 13 Newman Lane GU34 2QR Alton Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Prazska 54 280 02 Kolin République tchèque

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bromadiolone	3-[3-(4'-Bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one	Substance active	28772-56-7	249-205-9	0.005

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Peut nuire au fœtus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Porter des gants de protection.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans selon la réglementation regionale ou nationale en vigueur

Éliminer le récipient dans selon la réglementation regionale ou nationale en vigueur

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestiques et/ou rats – professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

non applicable pour rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus norvegicus-rat brun-juvéniles et adultes

Mus musculus-Souris domestiques-juvéniles et adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

à l'intérieur

Méthode(s) d'application	<p>Application des appâts -</p> <p>Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées. Points d'appâts couverts et protégés</p>
Taux et fréquences d'application	<p>souris: faible infestation - Jusqu'à 50g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Forte infestation - Jusqu'à 50g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres Rats: faible infestation - Jusqu'à 200g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres. Forte infestation - Jusqu'à 200g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres - -</p> <p>souris: faible infestation - Jusqu'à 50g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Forte infestation - Jusqu'à 50g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres.</p> <p>Rats: faible infestation - Jusqu'à 200g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres. Forte infestation - Jusqu'à 200g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Seau en polypropylène contenant 20, 25, 30, 40, 50, 75, 100, 150 ou 200 g d'appât, pré-emballés dans des sacs individuels en polypropylène - 3 kg à 10 kg</p> <p>Seau en polypropylène doublé d'un sac en polypropylène contenant des appâts en vrac - 3kg à 10 Kg</p> <p>Carton de carton ondulé contenant 20, 25, 30, 40, 50, 75, 100, 150 ou 200g d'appâts dans des sacs individuels en polypropylène - 3 kg à 10 kg</p> <p>Boîte en carton ondulé avec une doublure en polypropylène contenant des appâts - 3kg à 10 Kg</p> <p>Sac en papier multicouche avec une doublure en polypropylène contenant 20, 25, 30, 40, 50, 75, 100, 150 ou 200 g d'appâts dans des sacs individuels en polypropylène - 3 kg à 25 kg</p> <p>Sac en papier multicouche avec une doublure en polypropylène contenant des appâts en vrac - 3kg à 10 kg</p> <p>Station d'appâtage pré-remplie pour souris en polypropylène contenant 1-2 x 25g d'appât dans un sachet en polypropylène - 3kg à 25 kg</p> <p>Station d'appâtage pré-remplie pour rats en polypropylène contenant 2-8 x 25g d'appât dans un sachet en polypropylène - 3kg à 25 kg</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.

- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Souris et/ou rats – professionnels ayant des compétences avancées démontrées – extérieur autour de bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Non applicable pour rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus norvegicus-rat brun-juvéniles et adultes
Mus musculus-souris domestique-juvéniles et adultes

Domaine d'utilisation

Extérieur
extérieur autour de bâtiments

Méthode(s) d'application

Application des appâts -
Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.
Points d'appâts couverts et protégés

Taux et fréquences d'application

souris: faible infestation - Jusqu'à 50g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Forte infestation - Jusqu'à 50g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres. Rats: faible infestation - Jusqu'à 200g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres. Forte infestation - Jusqu'à 200g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. - -

souris: faible infestation - Jusqu'à 50g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Forte infestation - Jusqu'à 50g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres.
Rats: faible infestation - Jusqu'à 200g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres.
Forte infestation - Jusqu'à 200g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Seau en polypropylène contenant 20, 25, 30, 40, 50, 75, 100, 150 ou 200 g d'appât, pré-emballés dans des sacs individuels en polypropylène - 3 kg à 10 kg
Seau en polypropylène doublé d'un sac en polypropylène contenant des appâts en vrac - 3kg à 10 Kg
Carton de carton ondulé contenant 20, 25, 30, 40, 50, 75, 100, 150 ou 200g d'appâts dans des sacs individuels en polypropylène - 3 kg à 10 kg
Boîte en carton ondulé avec une doublure en polypropylène contenant des appâts - 3kg à 10 Kg
Sac en papier multicouche avec une doublure en polypropylène contenant 20, 25, 30, 40, 50, 75, 100, 150 ou 200 g d'appâts dans des sacs individuels en polypropylène - 3 kg à 25 kg
Sac en papier multicouche avec une doublure en polypropylène contenant des appâts en vrac - 3kg à 10 kg
Station d'appâtage pré-remplie pour souris en polypropylène contenant 1-2 x 25g d'appât dans un sachet en polypropylène - 3kg à 25 kg
Station d'appâtage pré-remplie pour rats en polypropylène contenant 2-8 x 25g d'appât dans un sachet en polypropylène - 3kg à 25 kg

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser

l'exposition aux espèces non cibles.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation
Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable..
Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne placez pas directement ce produit dans les terriers.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Souris domestiques et/ou rats - professionnels - intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	non applicable pour rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-rat brun-juvéniles et adultes Mus musculus-Souris domestiques-juvéniles et adultes

Domaine d'utilisation

	Intérieur à l'intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.
Taux et fréquences d'application	souris: 50g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres. Rats: 200g d'appât par point d'appât tous les 5 metres - - - Souris: 50g d'appât par point d'appât . Si plus d'une station d'appâtage est nécessaire, la distance minimale entre les stations doit être de 2 metres. Rats: 200g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Si plus d'une station d'appâtage est nécessaire, la distance minimale entre les stations doit être de 5 metres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Seau en polypropylène contenant 20, 25, 30, 40, 50, 75, 100, 150 ou 200 g d'appât, pré-emballés dans des sacs individuels en polypropylène - 3 kg à 10 kg Seau en polypropylène doublé d'un sac en polypropylène contenant des appâts en vrac - 3kg à 10 Kg Carton de carton ondulé contenant 20, 25, 30, 40, 50, 75, 100, 150 ou 200g d'appâts dans des sacs individuels en polypropylène - 3 kg à 10 kg Boîte en carton ondulé avec une doublure en polypropylène contenant des appâts - 3kg à 10 Kg Sac en papier multicouche avec une doublure en polypropylène contenant 20, 25, 30, 40, 50, 75, 100, 150 ou 200 g d'appâts dans des sacs individuels en polypropylène - 3 kg à 25 kg Sac en papier multicouche avec une doublure en polypropylène contenant des appâts en vrac - 3kg à 10 kg Station d'appâtage pré-remplie pour souris en polypropylène contenant 1-2 x 25g d'appât dans un sachet en polypropylène - 3kg à 25 kg Station d'appâtage pré-remplie pour rats en polypropylène contenant 2-8 x 25g d'appât dans un sachet en polypropylène - 3kg à 25 kg

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Souris: Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

-Rats: Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir 5.2

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Souris domestiques et rats - professionnels - extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non applicable pour rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-rat brun-juvéniles et adultes Mus musculus-souris domestique-juvéniles et adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur extérieur autour de bâtiments

Méthode(s) d'application

Application des appâts -

Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.

Taux et fréquences d'application

souris: 50g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres. Rats: 200g d'appât par point d'appât tous les 5 metres - -

Souris: 50g d'appât par point d'appât . Si plus d'une station d'appâtage est nécessaire, la distance minimale entre les stations doit être de 2 metres.

Rats: 200g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Si plus d'une station d'appâtage est nécessaire, la distance minimale entre les stations doit être de 5 metres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Seau en polypropylène contenant 20, 25, 30, 40, 50, 75, 100, 150 ou 200 g d'appât, pré-emballés dans des sacs individuels en polypropylène - 3 kg à 10 kg
Seau en polypropylène doublé d'un sac en polypropylène contenant des appâts en vrac - 3kg à 10 Kg

Carton de carton ondulé contenant 20, 25, 30, 40, 50, 75, 100, 150 ou 200g d'appâts dans des sacs individuels en polypropylène - 3 kg à 10 kg

Boîte en carton ondulé avec une doublure en polypropylène contenant des appâts - 3kg à 10 Kg

Sac en papier multicouche avec une doublure en polypropylène contenant 20, 25, 30, 40, 50, 75, 100, 150 ou 200 g d'appâts dans des sacs individuels en polypropylène - 3 kg à 25 kg

Sac en papier multicouche avec une doublure en polypropylène contenant des appâts en vrac - 3kg à 10 kg

Station d'appâtage pré-remplie pour souris en polypropylène contenant 1-2 x 25g d'appât dans un sachet en polypropylène - 3kg à 25 kg

Station d'appâtage pré-remplie pour rats en polypropylène contenant 2-8 x 25g d'appât dans un sachet en polypropylène - 3kg à 25 kg

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Souris: Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Rats: Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne placez pas directement ce produit dans les terriers.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Pour les professionnels ayant des compétences avancées démontrées:

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)

- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).

- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.

- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.

- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.

- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se lave les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.

- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

- pour les sachets ne pouvant être vidés: Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât

- granulés en vrac: Placez l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage. Indiquez comment réduire les émissions de poussière (par exemple, en essuyant à l'aide d'un chiffon humide).

Pour les professionnels:

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

- Envisager les mesures de contrôle préventives: (p.e. placer la nourriture et boissons hors d'attente) afin d'améliorer l'action du produit et empêcher une re-infestation.

- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)

- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans les lieux publics, la zone traitée doit être délimitée pendant le traitement et une notice expliquant les risques d'empoisonnement primaire et secondaire aux anticoagulants disponible, ainsi que les mesures de première aide.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Enlever les stations d'appâtage ou appât restant à la fin de la période de traitement.
- pour les sachets ne pouvant être vidés: Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât

5.2. Mesures de gestion des risques

Pour les professionnels ayant des compétences avancées démontrées:

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

Pour les professionnels :

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Afin de réduire le risque d'empoisonnement secondaire, vérifier et retirer les rongeurs morts à d'intervalles réguliers (p.e. au moins deux fois par semaine)
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser les appâts contenant un anticoagulant comme appâts permanents pour la prévention de l'infestation de rongeurs ou pour le monitoring de l'activité.
- L'étiquette doit clairement indiquer que le produit ne peut être vendu au grand public.
- L'utilisation de ce produit devrait éliminer les rongeurs endéans les 35 jours. L'information disponible sur le produit (étiquette ou notice) doit clairement indiquer qu'en cas de suspicion de manque d'efficacité à la fin de traitement (rongeurs toujours observables), l'utilisateur devrait prendre un avis de producteur du produit ou faire appel à un service spécialisé de lutte contre les rongeurs.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée]

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas:
 - d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
 - d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
 - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.
- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Pour les professionnels ayant des compétences avancées démontrées:

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

- Le port de gants est conseillé.

Pour les professionnels :

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

- Durée de conservation: 2 ans

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.

- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.